



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

## Débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'ONU

### Débat général sur le thème *Les tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et incidences sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* (1<sup>er</sup> juillet 2010)

#### DECLARATION de M. Kilontsi Mpotogomyi (parlementaire tanzanien)

Monsieur le Président,

Le monde se trouve face à un enchaînement de crises : crise économique à l'origine d'une hausse du chômage, crise financière qui entame les perspectives de reprise de l'économie et crise climatique qui menace l'avenir de notre planète. A maintes reprises, l'histoire nous a montré que les femmes sont toujours les premières touchées par ces crises qui ne font qu'ajouter à la pauvreté, à la violence, au chômage et aux pénuries de nourriture et d'eau.

Nous avons décidé que cette année nous évaluerions nos résultats au regard des objectifs de développement que nous nous sommes fixés en 2000. Il en ressort que nous ne sommes pas à la hauteur de ce que nous avons prévu. Nous avons certes obtenu des résultats, mais ils sont encore insuffisants. Sur les huit OMD, trois portent expressément sur l'amélioration de la vie des femmes et des enfants.

Ces dix dernières années, l'UIP s'est lancée dans de nombreuses activités en rapport avec les OMD, et en particulier avec le troisième de ces objectifs, qui a trait à l'égalité des sexes. Pourquoi avoir fait de cet objectif une telle priorité ? Parce que nous pensons qu'une meilleure représentation des femmes en politique est la garantie d'un développement pour l'ensemble de la société. Il faut bien avoir à l'esprit que les femmes sont indispensables pour combattre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, que s'occuper de la santé des femmes, c'est s'occuper de la santé de tous, partout dans le monde, et qu'assurer des soins et une éducation aux filles comme aux garçons est le seul moyen d'édifier une société plus juste.

Si nous voulons faire preuve d'audace, si nous avons un projet clair et sommes capables de volonté politique, nous devons saisir l'occasion que constitue l'actuelle crise mondiale pour réduire la fracture entre hommes et femmes, faire tomber les discriminations et nous assurer que les programmes de relance nationale s'accompagnent de la création de structures politiques, économiques et sociales pleinement accessibles aux femmes.

Monsieur le Président,

Convaincus que les femmes sont le pilier du développement, c'est avec vive préoccupation que nous constatons une nouvelle fois que leur participation à la vie politique et à la

gouvernance est encore loin de ce qu'elle devrait être. Si elles sont plus présentes ces dernières années, on est encore loin de l'objectif de 30 % défini à Beijing il y a 15 ans. C'est là une réalité particulièrement peu encourageante qui demande à être soigneusement prise en compte et doit entraîner une action résolue. Il est urgent d'agir, en particulier au vu de l'actuel contexte de crise qui place les femmes dans une situation de vulnérabilité et hypothèque le développement.

En début d'année, l'UIP a terminé une étude sur les avancées et reculs enregistrés par les femmes au Parlement et produit, en coopération avec la Division de la promotion de la femme de l'ONU, une nouvelle édition de la Carte mondiale des femmes en politique. Les conclusions qui ressortent de ces travaux sont particulièrement édifiantes. Comme plusieurs intervenants l'ont fait remarquer ici-même, la moyenne des femmes dans les parlements est aujourd'hui de 19 %, contre 11,3 % en 1995. Il y a certes eu des progrès, mais ils sont encore bien trop lents. Au rythme actuel, de 0,5 point de mieux par an, l'objectif de 30 % ne sera atteint qu'en 2025.

Il y a à l'évidence encore beaucoup à faire pour mettre fin à la discrimination envers les femmes. On peut encore largement renforcer les mesures comme les quotas ou autres mesures spéciales provisoires, modifier les systèmes de sélection au sein des partis politiques, prendre des mesures pour faire disparaître les stéréotypes sexuels et la violence envers les femmes et lancer des campagnes ambitieuses de sensibilisation de manière systématique, partout dans le monde.

En ce qui la concerne, l'UIP s'est efforcée en premier lieu d'aider les parlements à se doter d'un cadre juridique tenant compte des questions de genre en les amenant à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, à en surveiller la mise en œuvre, à modifier la législation discriminatoire et à adopter des textes soucieux du genre et ce, en coopération avec d'autres partenaires clés : organismes gouvernementaux, institutions onusiennes et organisations de la société civile.

L'UIP s'est associée avec le *Compte à rebours 2015*, Conférence sur la santé maternelle et néonatale et la survie de l'enfant, pour améliorer l'action des parlements en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile dans 68 pays prioritaires qui totalisent 97 % des cas de mortalité maternelle et infantile. L'UIP encourage les parlements à adopter des politiques sanitaires, à renforcer les systèmes existants et à veiller à la continuité des soins pour réduire la mortalité maternelle et infantile. Ces mesures exigent d'élaborer des cadres juridiques favorables, d'affecter des fonds suffisants et de sensibiliser les populations. L'action de l'UIP, en coopération avec ses partenaires du *Compte à rebours*, vise à sensibiliser les politiques et à mobiliser les parlementaires. L'UIP encourage en outre ses parlements membres à affecter suffisamment de fonds aux programmes de protection de la santé de la mère et de l'enfant et à en surveiller la mise en œuvre.

La lutte contre les violences faites aux femmes est un autre de ses grands champs d'action. L'UIP travaille en collaboration étroite avec les parlements nationaux et s'efforce de les aider à lutter contre ce fléau, notamment en adoptant des lois nationales réprimant toutes les formes de violence envers les femmes et les fillettes, conformément aux normes internationales. Elle les engage en outre à prévoir des moyens suffisants et à veiller à l'application de ces lois.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je voudrais rappeler que la participation des femmes à la vie politique contribue non seulement à renforcer l'efficacité des institutions, notamment des parlements, mais aussi à leur donner davantage de légitimité. Nous espérons achever d'ici la fin de l'année un projet de recherche inédit sur les parlements sensibles au genre. Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques en matière d'intégration des questions de genre au Parlement, ainsi que des moyens d'aider l'institution parlementaire à s'adapter davantage aux besoins respectifs des hommes et des femmes. L'UIP aidera les parlements à évaluer dans quelle mesure ils sont sensibles au genre et à mieux intégrer ces questions dans leurs structures, leurs procédures, leur budget, leur programmation et leur travail. Nous sommes impatients de pouvoir communiquer les résultats de ce travail à l'ONU, en particulier au vu de la nouvelle architecture qui est en train de s'y dessiner sur les questions de genre.

Je vous remercie de votre attention.